

DOSSIER : SCT-2001-13
DATE : 20170622

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES INNUS)
ESSIPIT) M^e Benoît Amyot et M^e Léonie Boutin, pour
) la revendicatrice
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA,)
représentée par le ministre des Affaires) M^e Tania Mitchell et M^e Stéphanie Dépeault,
indiennes et du Nord canadien) pour l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 31 mai 2017**

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 31 mai 2017 dans le dossier en titre.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] Les parties retiendront les services d'un expert d'une firme d'évaluateur agréé par un mandat conjoint qui devrait être octroyé d'ici le **14 juin 2017**. Les parties aviseront le Tribunal par lettre lorsque le mandat sera octroyé ainsi que de la date de production du rapport qu'elles prévoient être à la fin août ou à la mi-septembre 2017.

[2] La revendicatrice retiendra les services d'une firme comptable concernant la perte d'usage et avisera le Tribunal lorsque le mandat sera octroyé ainsi que la date de production du rapport.

[3] La prochaine CGI aura lieu par téléconférence le **3 octobre 2017** à 16h30.

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer